

## 1°. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

Marine Instruments garantit que tous ses produits et compléments ont été fabriqués sans défauts, avec des matériaux et des systèmes de fabrication conformes à leurs cahiers de charges et qu'ils ont satisfait aux contrôles de qualité établis avant leur sortie de l'usine, afin d'assurer leur bon fonctionnement dans les conditions opérationnelles prévues.

La garantie couvre les coûts des parties défectueuses et de la main d'œuvre à l'usine. En cas de défaillance ou de panne de l'équipement, Marine Instruments établit pour ce produit une garantie légale **de 24 mois à compter de la date de vente à l'acheteur** (uniquement applicable sous remise de pièce justificative d'achat).

## 2°. EXCLUSIONS

Marine Instruments ne sera pas obligée à donner suite aux conditions de la garantie dans les cas suivants :

### A) DOMMAGES PROVENANT D'UNE UTILISATION ABUSIVE

- La réparation d'équipements appartenant à d'autres clients, sans numéro de série ou ayant été modifié, effacé ou illisible.
- La réparation ou le remplacement de pièces dont la usure proviendrait de l'utilisation habituelle du produit et/ou devant être remplacées durant la vie utile de celui-ci.
- Utilisation qui ne répondrait pas aux spécifications, y compris les brochures d'instructions ou d'utilisation ou le mode d'emploi de l'utilisateur.
- Utilisation du produit avec accessoires, unités périphériques et autres produits non établis par Marine Instruments S.A.
- Les dommages ou les défauts du produit découlant de son transport si celui-ci ne correspond pas à Marine Instruments.

### B) MANIPULATION DES COMPOSANTS PAR DES TIERS NON AUTORISÉS PAR MARINE INSTRUMENTS.

- Mauvaise installation ou essais de réparation réalisés par des personnes étrangères à l'usine, sauf sous autorisation expresse de Marine Instruments.
- La manipulation ou l'ouverture du produit de la part de personnes étrangères à Marine Instruments S.A.

C) DOMMAGES DÉCOULANT D'ACCIDENTS ou DE NÉGLIGENCE

Parmi lesquels sont inclus :

- effets dérivés de phénomènes météorologiques, d'incendies, d'une mauvaise programmation, de surtensions et de chutes ou de courts-circuits,
- liquides ou traces de liquides ou de condensation à l'intérieur des produits non destinés à un usage à l'extérieur,
- exposition directe au soleil ou à des températures en dehors de la plage : 0 à 50°C,
- tout autre accident provoqué par une mauvaise utilisation, négligence ou manipulation abusive.

Le matériel en garantie devra être examiné par Marine Instruments S.A. afin d'évaluer s'il est conforme à l'une des causes d'exclusion détaillées.

La garantie ne couvrira, dans aucun cas, un montant supérieur à celui du produit défectueux.

3°. RÉCLAMATION

Les réclamations en cas de manques de conformité ou de produits défectueux détectés dans les équipements se restreindront à :

- **la réparation ou le remplacement** du produit endommagé ou des pièces défectueuses, ou bien ;
- **le remboursement de la valeur du produit** au moment de la réclamation, si la réparation ou le remplacement du produit serait impossible pour para Marine Instruments S.A.

En cas de remplacement, le produit ou la pièce remplacée sera de la propriété de Marine Instruments. Marine Instruments peut remplacer des pièces par d'autres déjà réparées. Le remplacement du produit ou d'une partie ne peut élargir, ni remettre à zéro la période de garantie du produit réparé ou remplacé, qui aura une **garantie de six (6) mois** à compter de la date de réparation, **ou le reste de la période de garantie originale**, si celle-ci expire après la première. Pendant la période de remplacement ou de réparation le temps de garantie s'arrêtera et sera ensuite rétabli alors que le client recevra son nouveau produit ou son produit réparé.

4°. DEFAUTS LORS DE LA RÉCEPTION

En cas de manque de conformité ou de défaut durant l'inspection d'entrée ou la préparation du produit pour sa vente ou son installation, l'acheteur pourra rendre le produit en entier dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception, dans son emballage original avec tous ses accessoires, modes d'emploi,

certificats, etc. Marine Instruments remplacera ensuite le produit par un nouveau produit en stock/production.

Dans les cas de dommages ou de sinistres produits durant le transport depuis Marine Instruments S.A., afin de pouvoir donner suite à une réclamation pour dommages, il faudra notifier ce fait à l'entreprise de transport dans un délai maximum de 24 heures. Au cas où l'emballage extérieur serait détérioré au moment de la remise, il faudra notifier ce fait sur le bon de livraison à signer au moment de la réception du produit.

#### 5°. VÉRIFICATION INITIALE DU PRODUIT

Il est recommandé que l'installateur du produit vérifie à bord le bon fonctionnement de l'équipe, conformément aux brochures et aux modes d'emploi remis avec l'équipe.

Au cas où il y aurait un défaut quelconque, Marine Instruments S.A. mettrait à la disposition de ses clients le courrier électronique suivant : [service24@watchingman.com](mailto:service24@watchingman.com)

Il est recommandé de communiquer l'incident dans le plus bref délai en fournissant toutes les données pour sa réparation : produit, numéro de série, symptômes de la panne, etc.

Le délai pour informer Marine Instruments S.A. sur le manque de conformité du produit est de **2 mois** à compter du moment de la prise de conscience du dommage ou du défaut. Suite à ce délai, Marine Instruments ne sera pas responsable des dommages provoqués par le retard dans la communication du problème.

Au cas où il ne serait pas possible de résoudre la panne détectée à distance depuis l'usine, l'équipe sera révisée sur le site de Marine Instruments. Le personnel du Département d'Après-vente fera le diagnostique et conclura si l'équipe est dans la période de garantie ou pas et, après en avoir informé le client, agira conformément aux conditions prévues.

#### 6°. DROITS ET DEVOIRS DE L'ACHETEUR

Pour bénéficier d'un service de garantie, l'acheteur devra rendre à Marine Instruments, S.A. le produit défectueux avant l'expiration de la période de garantie. L'équipe doit arriver à Marine Instruments, S.A. accompagnée du rapport de panne correspondant, dûment rempli, avec indication du détail du problème détecté sur le produit envoyé, ainsi que de la pièce justificative d'achat de l'équipe, où devra apparaître

le numéro de série, le prix et la date d'achat/vente de l'équipe. Autrement, la réparation ou le remplacement ne pourront pas avoir lieu.

La date du rapport de panne doit être comprise dans la période de vigueur de la garantie ci-dessus indiquée. Si l'équipe n'est pas conforme aux conditions de garantie elle rentrera en phase de réparation, et un budget sera préparé et envoyé au client ou fournisseur. Suite à la réception de la conformité du budget de réparation de la part du client, l'équipe sera réparée.

Marine Instruments dispose de pièces de remplacement dont les prix seront à la disposition du consommateur quand bien même il le demanderait, et garantit l'existence de pièces de rechange pendant au moins 5 ans après la cessation de fabrication de l'équipe.

Alors que le produit aura été retourné à Marine Instruments pour sa réparation ou son remplacement, le client recevra une **confirmation documentaire de l'activité réalisée**.

Si le consommateur le demande, il pourra avoir le détail de tous les biens, les produits, les services, la main d'œuvre et, les cas échéant, les taxes et les impôts appliqués.

Pendant les 6 mois suivants à l'achat, Marine Instruments aura à sa charge les frais découlant de la gestion de garantie, y compris les **frais d'envoi**. Une fois écoulés ces 6 premiers mois, ce sera au client d'envoyer l'équipe aux installations de Marine Instruments par les moyens qu'il considérera les plus adéquats et à sa charge. La réparation et l'envoi postérieur dudit produit seront à la charge de Marine Instruments S.A. Une fois écoulé ce délai, les frais d'envoi **seront à la charge du client**, ou bien sous la forme accordée entre Marine Instruments S.A. et le client/fournisseur.

Les réparations ou les remplacements se feront toujours au site industriel de Marine Instruments S.A. à Nigrán (Pontevedra-Espagne). Au cas où il serait nécessaire de déplacer du personnel technique pour l'évaluation et/ou la réparation du produit, les frais dudit déplacement, le séjour et la réparation (le cas échéant) seront à la charge du client.

Marine Instruments S.A - Conditions en vigueur à partir du 1 juin 2014 jusqu'à l'apparition d'une nouvelle version.

Autres renseignements : [service24@watchingman.com](mailto:service24@watchingman.com)